

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAVELOCK
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2026**

**PROVINCE OF QUEBEC
MUNICIPALITY OF THE TOWNSHIP OF HAVELOCK
REGULAR MEETING HELD ON JULY 6, 2026**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 6 juillet 2026 à 19h30 à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de la Municipalité du Canton de Havelock, situé au 481 route 203 à Havelock QC.

La présente séance est enregistrée.

MINUTES of the regular meeting of the Municipal Council held on Monday, July 6, 2026, at 7:30 p.m. at the Town Hall of the Township of Havelock located at 481 route 203 Havelock QC, which meeting is recorded.

Sont présent(e)s à cette séance :
Are present at this meeting:

Mme Hélène Lavallée, mairesse/Mayor;
Mme Lori Sutton-Carroll, conseillère/Councillor n° 2;
M. Gregg Edwards, conseiller/Councillor n° 3;
Mme Vivianne Bleau, conseillère/Councillor n° 4;
M. Michael Allen, conseiller/Councillor n° 5;
Mme Chelsea Sutton, conseillère/Councillor n° 6.

Sont absent(s) à cette séance :
Are absent at this meeting:

M. Thomas Daneau, conseiller/Councillor n° 1.

Mme Francine Crête, Directrice Générale et Greffière-Trésorière est présente.

Mrs. Francine Crête, General Director and Clerk-Treasurer is present.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Mme Hélène Lavallée, mairesse, agit en tant que présidente d'assemblée.
Mme. Lavallée vérifie le quorum et déclare la séance ouverte.

1- OPENING OF MEETING.

Ms. Hélène Lavallée, Mayor, acts as president of the meeting. Ms. Lavallée verifies the quorum and declares the meeting open.

2026-07-131

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Chelsea Sutton
Appuyé par Lori Sutton-Carroll
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ADOPTER l'ordre du jour avec l'ajout du point 5d) – Groupe Chenail et le report du point 5b) – Octroi de contrat pour la construction d'un gazébo.

ADOPTÉE

2- READING AND ADOPTION OF THE AGENDA.

It is moved by Chelsea Sutton
Seconded by Lori Sutton-Carroll
And unanimously resolved by the councillors present;

TO ADOPT the agenda with the addition of item 5d) – Groupe Chenail and the postponement of item 5b) – Contract award for the construction of a gazebo.

ADOPTED

PÉRIODE DE QUESTIONS/ QUESTION PERIOD.

Les citoyens présents sont invités à poser leur question. / Citizens present are invited to ask their questions.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX / ADOPTION OF THE MINUTES

2026-07-132

3A- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 1^{er} JUIN 2026.

CONSIDÉRANT QUE les conseillers ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 1^{er} juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gregg Edwards
Appuyé par Lori Sutton-Carroll
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 1^{er} juin 2026 tel que soumis.

ADOPTÉE

3A- ADOPTION OF THE MINUTES OF THE REGULAR COUNCIL MEETING HELD ON JUNE 1st, 2026.

WHEREAS the members of Council have individually read the minutes of the regular Municipal Council meeting held on June 1st, 2026;

WHEREAS Council members waive the reading of the minutes;

THEREFORE, it is moved by Gregg Edwards
Seconded by Lori Sutton-Carroll
And unanimously resolved by the councillors present;

TO ADOPT the minutes of the regular Council meeting held on June 1st, 2026, as submitted.

ADOPTED

2026-07-133

3B- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 3 JUIN 2026.

CONSIDÉRANT QUE les conseillers ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 3 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Lori Sutton-Carroll
Appuyé par Chelsea Sutton
Et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

D’ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 3 juin 2026 tel que soumis.

ADOPTÉE

3B- ADOPTION OF THE MINUTES OF THE SPECIAL COUNCIL MEETING HELD ON JUNE 3rd, 2026.

WHEREAS the members of Council have individually read the minutes of the special Municipal Council meeting held on June 3rd, 2026;

WHEREAS Council members waive the reading of the minutes;

THEREFORE, it is moved by Lori Sutton-Carroll
Seconded by Chelsea Sutton
And unanimously resolved by the councillors present;

TO ADOPT the minutes of the special Council meeting held on June 3rd, 2026, as submitted.

ADOPTED

4 - COMPTES PAYABLES

2026-07-134 4A- APPROBATION DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES EN DATE DU 6 JUILLET 2026.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d’autoriser des dépenses à la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026;

Total des paiements émis	174 691,92\$
Total des comptes à payer	28 122,73\$
Total des salaires - Élus	7 404,37\$
Total des salaires - Administration	10 202,93\$
Total	220 421,95\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vivianne Bleau
Appuyé par Gregg Edwards
Et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

D’APPROUVER la liste des comptes à payer et d’en autoriser le paiement.

ADOPTÉE

4A- ADOPTION OF THE ACCOUNT PAID AND TO BE PAID AS OF JULY 6, 2026.

WHEREAS Council acknowledges the list of accounts paid in accordance with the incompressible expenses, the delegation of authorization to the General Director and Clerk-Treasurer, and the authorization to pay accounts pertaining to decisions taken at the regular meeting of June 1st, 2026.

Total payments issued	174 691,92\$
Total purchases payable	28 122,73\$
Total of salaries – Elected Officials	7 404,37\$
Total of salaries - Administration	10 202,93\$
Total	220 421,95\$

THEREFORE, it is moved by Vivianne Bleau
Seconded by Gregg Edwards
And unanimously resolved by the councillors present;

TO APPROVE the list of accounts payable and authorize payment.

ADOPTED

**2026-07-135 4B- SERVICE INCENDIE DU CANTON DE HEMMINGFORD –
AUTORISATION DE PAIEMENT DU 2E VERSEMENT 2026.**

ATTENDU l’entente intermunicipale en sécurité incendie entre le Canton de Hemmingford et la Municipalité du Canton de Havelock;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lori Sutton-Carroll
Appuyé par Michael Allen
Et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

D’AUTORISER la Directrice Générale et greffière-trésorière à procéder au paiement du 2er versement de la quote-part 2026 au Canton de Hemmingford au montant de 25 000\$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-220-00-953.

ADOPTÉE

**4B- FIRE SERVICE DEPARTMENT OF THE TOWNSHIP OF
HEMMINGFORD – AUTHORIZATION TO PAY THE 2ND
INSTALLMENT FOR 2026.**

WHEREAS the intermunicipal fire safety agreement between the Township of Hemmingford and the Township of Havelock;

THEREFORE, it is moved by Lori Sutton-Carroll
Seconded by Michael Allen
And unanimously resolved by the Councillors present;

TO AUTHORIZE the General Director and clerk-treasurer to proceed with the payment of the second installment of the 2026 contribution to the Township of Hemmingford, in regards with the Fire Department Service, in the amount of \$25 000.00.

THAT this expense be charged to the budget item 02-220-00-953.

ADOPTED

**2026-07-136 4C- EXCAVATION ERWIN INC - AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA
FACTURE NO. 2907.**

ATTENDU QUE la première coupe d’herbe le long des routes municipales locales a été effectuées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gregg Edwards

Appuyé par Vivianne Bleau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER la Directrice Générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de la facture no. 2907 d'Excavation Erwin Inc. au montant de 1 600.00\$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-521.

ADOPTÉE

4C- EXCAVATION ERWIN INC. - AUTHORIZATION TO PAY INVOICE NO. 2907.

WHEREAS the first grass cutting along local municipal roads has been completed;

THEREFORE, it is moved by Gregg Edwards
Seconded by Vivianne Bleau
And unanimously resolved by the councillors;

TO AUTHORIZE the General Director and Clerk-Treasurer to proceed with the payment of invoice no. 2907 from Excavation Erwin Inc. in the amount of \$1,600.00 plus applicable taxes.

THAT this expense be charged to budget item 02-320-00-521.

ADOPTED

2026-07-137 4D- AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE DE SERVICES EXTERMINATION PLUS INC.

ATTENDU QU'un premier traitement contre les insectes a été effectué;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chelsea Sutton
Appuyé par Lori Sutton-Carroll
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER la Directrice Générale et Greffière-Trésorière à procéder au paiement de la facture de Services extermination plus Inc. au montant de 150.00\$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-522.

ADOPTÉE

4D- AUTHORIZATION TO PAY INVOICE FROM SERVICES EXTERMINATION PLUS INC.

WHEREAS a first insect treatment has been carried out;

THEREFORE, it is moved by Chelsea Sutton
Seconded by Lori Sutton-Carroll
And unanimously resolved by the councillors present;

TO AUTHORIZE the General Director and Clerk-Treasurer to proceed with the payment of the invoice from Services extermination plus inc. in the amount of \$150.00 plus applicable taxes.

THAT this expense be charged to budget item 02-190-00-522.

ADOPTED

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-07-138

5A- OCTROI DE CONTRAT POUR L'ARPENTAGE DES TERRAINS DE L'HÔTEL DE VILLE ET DU GARAGE MUNICIPAL.

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Havelock souhaite confirmer les limites de ses lots;

ATTENDU QUE la résolution 2026-06-114 autorise la directrice générale et greffière-trésorière à contacter une firme d'arpenteur géomètre;

ATTENDU QUE deux firmes ont été contactées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michael Allen

Appuyé par Gregg Edwards

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'OCTROYER le contrat pour l'arpentage des terrains de l'hôtel de ville et du garage municipal à la firme Mador arpenteurs-géomètres au montant de 2 815\$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-130-00-411.

ADOPTÉE

5A- AWARDDING OF CONTRACT FOR THE SURVEYING OF THE TOWN HALL AND MUNICIPAL GARAGE SITES.

WHEREAS the Municipality of the Township of Havelock wishes to confirm the boundaries of its lots;

WHEREAS resolution 2026-06-114 authorizes the General Director and Clerk-Treasurer to contact a land surveying firm;

WHEREAS two firms were contacted;

THEREFORE, it is moved by Michael Allen

Seconded by Gregg Edwards

And unanimously resolved by the councillors present;

TO AWARD the contract for the surveying of the Town Hall and municipal garage sites to the firm Mador arpenteurs-géomètres for the amount of \$2,815, plus applicable taxes.

THAT this expense be charged to budget item 02-130-00-411.

ADOPTED

5B- OCTROI DE CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN GAZEBO.

Sujet reporté.

5B- AWARDDING OF CONTRACT FOR THE CONSTRUCTION OF A GAZEBO.

Topic postponed.

2026-07-139

5C- CONGRÈS DE LA FQM – AUTORISATION DE PARTICIPATION.

ATTENDU QUE le congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités aura lieu du 24 au 26 septembre 2026 et qu'il s'agit d'un rendez-vous incontournable pour les municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chelsea Sutton
Appuyé par Gregg Edwards
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER la conseillère Vivianne Bleau à assister au Congrès de la FQM.

QUE les frais d'inscription, d'hébergement et de kilométrage soient déboursés par la Municipalité.

QUE ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires 02-110-00-311 et 02-110-00-313.

ADOPTÉE

5C- FQM CONFERENCE – AUTHORIZATION TO ATTEND.

WHEREAS the Fédération Québécoise des Municipalités conference will take place from September 24 to 26, 2026, and is a key event for municipalities;

THEREFORE, it is moved by Chelsea Sutton
Seconded by Gregg Edwards
And unanimously resolved by the councillors present;

TO AUTHORIZE Councillor Vivianne Bleau to attend the FQM Conference.

THAT registration, accommodation, and mileage expenses be paid by the Municipality.

THAT these expenses be charged to budget items 02-110-00-311 and 02-110-00-313.

ADOPTED

2026-07-140

5D- DOSSIER GROUPE CHENAIL INC.

ATTENDU QUE le Tribunal Administratif du Québec a rejeté la requête introductive d'un recours du Groupe Chenail Inc.;

ATTENDU QUE la décision du 7 novembre 2024 rendue au dossier no. 441638 par la Commission de protection du territoire agricole du Québec a été confirmée en date du 19 mai 2026 par le Tribunal;

ATTENDU QUE le Groupe Chenail Inc. avait un délai de 30 jours pour en appeler de la décision à la Cour du Québec, sur permission d'un juge; et qu'aucun avis à cet effet n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gregg Edwards
Appuyé par Vivianne Bleau
Et résolu à l'unanimité de conseillers présents;

DE MANDATER la firme Dunton Rainville, avocats et notaires, afin d'effectuer toutes les démarches administratives et juridiques nécessaires pour officialiser la conclusion de ce litige et demander le retrait de tout équipement pouvant être présent sur le site.

ADOPTÉE

5D- GROUPE CHENAIL INC. DOSSIER

WHEREAS the Administrative Tribunal of Québec dismissed the application to institute proceedings filed by Groupe Chenail Inc.;

WHEREAS the decision dated November 7, 2024, rendered in file no. 441638 by the Commission de protection du territoire agricole du Québec, was upheld by the Tribunal on May 19, 2026;

WHEREAS Groupe Chenail Inc. had a period of 30 days to appeal the decision to the Court of Québec, subject to a judge's permission, and no notice to that effect was received;

THEREFORE, it is moved by Gregg Edwards
Seconded by Vivianne Bleau
And unanimously resolved by the councillors present;

TO MANDATE the firm Dunton Rainville, lawyers and notaries, to carry out all administrative and legal procedures necessary to formalize the conclusion of this dispute and to request the removal of any equipment that may be present on the site.

ADOPTED

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SECURITY

6A- DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DU CANTON DE HEMMINGFORD.

La Directrice Générale et Greffière-Trésorière dépose le rapport du service de sécurité incendie du Canton de Hemmingford.

6A– TABLING OF THE REPORT FROM THE HEMMINGFORD TOWNSHIP FIRE DEPARTMENT.

The General Director and Clerk-Treasurer tables the report of the Hemmingford Township fire department service.

2026-07-141 6B- MODIFICATION DU RÈGLEMENT HARMONISÉ MRC-352-2025 APPLICABLE PAR LA SQ ET/OU LES AUTORITÉS COMPÉTENTES.

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec et/ou l'autorité compétente appliquera le règlement harmonisé sur l'ensemble du territoire de la MRC;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt des municipalités membres de la MRC de modifier certaines dispositions du règlement harmonisé MRC-352-2025;

ATTENDU QUE les municipalités locales désirent favoriser la diminution et même l'élimination des risques d'incendie sur leur territoire;

ATTENDU QUE ce règlement vise la sécurité publique, la protection des personnes et des propriétés, les animaux, les nuisances, le colportage, le stationnement, les regrattiers et prêteurs sur gage et le Parc régional linéaire de la MRC du Haut-Saint-Laurent et sa piste cyclable;

ATTENDU QUE la MRC a reçu des résolutions de la part de certaines municipalités à l'effet de modifier le règlement pour y ajouter un article relativement aux feux sur les propriétés privées;

ATTENDU QUE la MRC a reçu une résolution de la part d'une municipalité à l'effet de modifier l'article relatif à l'usage des armes;

ATTENDU QU'il a été décidé de maintenir à 100 (cent) mètres la distance relative à l'usage des armes, mais de modifier l'amende pour se conformer à la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, l'amende du règlement ne pouvant être inférieure à celle prévue à la Loi;

ATTENDU QUE chacune des municipalités de la MRC du Haut-Saint-Laurent doit adopter les amendements au règlement MRC-352-2025 de sorte qu'ils entrent en vigueur le 1^{er} octobre 2026;

ATTENDU QUE la MRC et les municipalités souhaitent que les dispositions relatives aux feux soient conformes dans ce règlement avec les dispositions du « *Règlement harmonisé en prévention des incendies SCRSI 2026-2036* », lequel abroge le règlement concernant la prévention des incendies portant numéro 10118-11-22 »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chelsea Sutton

Appuyé par Gregg Edwards

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De modifier l'article 1.6 en y ajoutant la définition suivante :

« Feu à ciel ouvert : Désigne tout feu allumé à l'extérieur d'un bâtiment, directement au sol ou dans un contenant sans pare-étincelles, incluant les feux de camp, feux de joie, brûlage de broussailles ou de déchets végétaux ».

De modifier l'article 6.14 en y ajoutant le paragraphe suivant pour se conformer aux amendes prévues à la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* relativement aux amendes :

« Quiconque contrevient à l'article 6.4 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende de cinq cents dollars (500\$) conformément à la Loi. »

De modifier l'article 7.5 du présent règlement en y ajoutant les articles 7.5.1 et 7.5.2, lesquels se lisent comme suit :

7.5.1 – Feu à ciel ouvert sur propriété privée

- a) Interdiction générale : Il est interdit à toute personne d'allumer ou de maintenir allumer un feu à ciel ouvert sur un terrain privé situé sur le territoire de la municipalité, sauf dans les cas expressément prévus au présent règlement et sous réserve du respect de chacune des conditions énoncées ci-dessous :
 - i. Permis obligatoire : Un permis de feu doit être obtenu auprès du Service de sécurité incendie ou de la direction générale de la Municipalité au moins 48 heures avant l'allumage prévu. Le permis est valide pour une période maximale de trois (3) jours. Le permis de feu est gratuit.
 - ii. Conditions météorologiques : Aucun feu ne peut être allumé lorsque des vents excèdent 20 km/h ou lorsqu'un avis d'interdiction de brûlage est en vigueur, émis par la SOPFEU ou par un autre organisme.
 - iii. Surveillance : Le feu doit, en tout temps, être constamment surveillé par une personne âgée d'au moins 18 ans, et ce jusqu'à son extinction complète.
 - iv. Équipement de sécurité : Un moyen d'extinction adéquat (boyau d'arrosage fonctionnel, seaux d'eau ou extincteur) doit être, en tout temps, disponible à proximité immédiate du feu.

- v. Emplacement du feu : L'emplacement du feu doit respecter les distances et superficies prévues au *Règlement régional concernant la prévention des incendies* et ses amendements lesquelles sont spécifiées lors de l'émission du permis de brûlage :
 - o Cinq (5) mètres de toute structure ou ligne de propriété,
 - o Trois (3) mètres de toute végétation combustible,
 - o Dix (10) mètres de tout réservoir de gaz ou matière inflammable.
- vi. Les feux à ciel ouvert effectués lors de déboisement ou de nettoyage pour un développement résidentiel ou pour un usage commercial sont interdits.
- vii. Matériaux autorisés : Seuls les matériaux végétaux (bois, branches, feuilles mortes) peuvent être brûlés. Le brûlage de déchets domestiques, plastiques, pneus ou tout autre matériau polluant est strictement interdit.

7.5.2 Le Service de sécurité incendie, l'agent de la Sûreté du Québec, l'inspecteur municipal ou tout agent autorisé peut ordonner l'extinction immédiate de tout feu jugé dangereux ou non conforme, et ce, sans préavis ni délai et demander l'émission d'un constat d'infraction.

De modifier l'article 7.28 (Pénalités) du règlement pour y ajouter le paragraphe suivant :

« Quiconque contrevient aux articles 7.5 et 7.5.1 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende de 500 \$ s'il s'agit d'une personne physique et de 1 000 \$ s'il s'agit d'une personne morale ».

QUE la municipalité du Canton de Havelock adopte les amendements apportés au règlement MRC-352-2025 pour leur entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2026.

ADOPTÉE

7. TRAVAUX PUBLICS

2026-07-142 7A– EXCAVATION CRÊTE INC – RÉSILIATION DU CONTRAT HIVERNAL 2026-2027.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé, lors de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026, un contrat pour l'entreposage de sels de voirie et d'abrasifs à la firme Crête Excavation Inc. pour la saison hivernale 2026-2027;

CONSIDÉRANT QUE Crête Excavation Inc. a informé la Municipalité qu'il ne souhaitait plus renouveler le contrat d'entreposage de sels de voiries et d'abrasifs compte tenue de nouvelles normes environnementales;

Il est proposé par Vivianne Bleau

Appuyé par Gregg Edwards

Et résolu l'unanimité des conseillers présents;

D'ABROGER la résolution 2026-06-119 mettant ainsi fin à l'entente pour la saison hivernale 2026-2027.

ADOPTÉE

7A EXCAVATION CRÊTE INC. – TERMINATION OF THE 2026-2027 WINTER SEASON CONTRACT.

WHEREAS the Municipality awarded a contract for the storage of road salt and abrasives to the firm Excavation Crête Inc. for the 2026-2027 winter season during the regular meeting held on June 1, 2026;

WHEREAS Excavation Crête Inc. informed the Municipality that he no longer wished to renew the contract for the storage of road salt and abrasives due to new environmental standards;

It is moved by Vivianne Bleau
Seconded by Gregg Edwards
And unanimously resolved by the councillors present;

TO REPEAL resolution 2026-06-119, thereby terminating the agreement for the 2026-2027 winter season.

ADOPTED

2026-07-143

7B- LES CARRIÈRES DUCHARME – ENTENTE POUR L’ENTREPOSAGE DES SELS DE VOIRIE ET ABRASIFS.

ATTENDU QUE la Municipalité doit avoir un endroit pour entreposer ses sels de voirie et abrasifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vivianne Bleau
Appuyé par Chelsea Sutton
Et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

D’AUTORISER la Directrice générale et Greffière-Trésorière à conclure une entente avec Les carrières Ducharme pour l’entreposage des sels de voiries et abrasifs pour la saison hivernale 2026-2027, pour un montant de 1 000\$ par mois, incluant le chargeur, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputé au poste budgétaire 02-330-00-512

ADOPTÉE

7B- LES CARRIÈRES DUCHARME – AGREEMENT FOR THE STORAGE OF ROAD SALT AND ABRASIVES.

WHEREAS the Municipality requires a location to store its road salt and abrasives;

THEREFORE, it is moved by Vivianne Bleau
Seconded by Chelsea Sutton
And unanimously resolved by the councillors present;

TO AUTHORIZE the General Director and Clerk-Treasurer to conclude an agreement with Les Carrières Ducharme for the storage of road salt and abrasives for the 2026-2027 winter season, at a cost of \$1,000 per month, including the loader, plus applicable taxes.

THAT this expense be charge to budget item 02-330-00-512.

ADOPTED

8. URBANISME

8A- DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE D’URBANISME – JUIN 2026.

La Directrice Générale et greffière-trésorière dépose le rapport d'activités du service de l'urbanisme pour le mois de juin 2026.

8A- TABLING OF THE URBAN PLANNING DEPARTMENT REPORT – JUNE 2026.

The General Director and Clerk-Treasurer, submits the Urban planning department's activity report for the month of June 2026.

9. HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONMENTAL HYGIENE

Aucun sujet à traiter / No subjects to discuss.

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE / HEALTH AND WELL-BEING

Aucun sujet à traiter / No subjects to discuss.

11. LOISIRS ET CULTURE / RECREATION AND CULTURE

Aucun sujet à traiter / No subjects to discuss.

12. CORRESPONDANCE

2026-07-144

12A MUNICIPALITÉ DE ELGIN – DEMANDE D'APPUI RELATIVEMENT À LA NOUVELLE OBLIGATION DE QUALIFICATION EN ARBORICULTURE.

CONSIDÉRANT QUE le 19 février dernier, l'UMQ informait les municipalités que "dès le 8 juin 2026, le gouvernement du Québec rendra obligatoire la possession d'un certificat de qualification en arboriculture-travaux au sol pour toute personne exécutant, pour le compte d'un employeur, y compris une municipalité, des travaux d'arboriculture à partir du sol ou d'une échelle";

CONSIDÉRANT QUE selon l'UMQ, "comme plusieurs employées ou employés municipaux effectuent ces travaux de façon occasionnelle, cette nouvelle obligation pourrait impliquer certaines démarches de mise à jour des compétences ou de reconnaissance de l'expérience";

CONSIDÉRANT QUE les démarches à faire pour obtenir ledit certificat sont importantes;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle exigence d'un certificat de qualification en arboriculture-travaux au sol ne devrait pas être requise, en ce qu'elle impose notamment un autre fardeau supplémentaire à assumer par les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à plusieurs reprises dans les derniers mois à ne pas augmenter le fardeau des municipalités;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par Chelsea Sutton

Appuyé par Vivianne Bleau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le Conseil municipal du Canton de Havelock appuie la résolution no. 2026-06-14 de la Municipalité d'Elgin et demande au gouvernement du Québec de revoir son exigence d'un certificat de qualification en arboriculture - travaux au sol pour toute personne exécutant, pour le compte d'une municipalité, des travaux d'arboriculture à partir du sol ou d'une échelle.

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Haut-Saint-Laurent et aux municipalités locales du territoire de la MRC, ainsi qu'à l'UMQ, la FQM, le ministre des Affaires municipales ainsi qu'à la députée de la circonscription de Huntingdon Madame Carole Malette.

ADOPTÉE

12A MUNICIPALITY OF ELGIN – REQUEST FOR SUPPORT REGARDING THE NEW ARBORICULTURE QUALIFICATION REQUIREMENT.

WHEREAS on February 19, the UMQ informed municipalities that "as of June 8, 2026, the Government of Quebec will make it mandatory to hold a qualification certificate in ground-based arboriculture for any person performing arboriculture work from the ground or a ladder on behalf of an employer, including a municipality";

WHEREAS according to the UMQ, "since many municipal employees perform this work only occasionally, this new requirement could entail processes for updating skills or recognizing experience";

WHEREAS the steps required to obtain said certificate are significant;

WHEREAS the new requirement for a qualification certificate in ground-based arboriculture should not be imposed, given that it places another additional burden on municipalities;

WHEREAS the Government of Quebec has repeatedly pledged in recent months not to increase the burden on municipalities;

THEREFORE, it is moved by Chelsea Sutton

Seconded by Vivianne Bleau

and unanimously resolved by the councillors present;

THAT the Municipal Council of the Township of Havelock supports resolution no. 2026-06-14 of the Municipality of Elgin and requests that the Government of Quebec review its requirement for a qualification certificate in ground-based arboriculture for any person performing arboriculture work from the ground or a ladder on behalf of a municipality.

THAT a copy of this resolution be forwarded to the MRC du Haut-Saint-Laurent and the local municipalities within the MRC's territory, as well as to the UMQ, the FQM, the Minister of Municipal Affairs, and Ms. Carole Malette, Deputy.

ADOPTED

2026-07-145

12B- HÔPITAL BARRIE MEMORIAL – CONTRIBUTION FINANCIÈRE.

ATTENDU QUE le Conseil Municipal du Canton de Havelock souhaite participer au financement de l'Hôpital Barrie Memorial de Ormstown;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chealsea Sutton

Appuyé par Gregg Edwards

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER la Directrice Générale et Greffière-Trésorière à transmettre une contribution financière, au montant de 500\$, à l'organisme Dames Auxiliaires de l'Hôpital Barrie Memorial d'Ormstown.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-90-972.

ADOPTÉE

12B- BARRIE MEMORIAL HOSPITAL – FINANCIAL CONTRIBUTION.

WHEREAS the Municipal Council of the Township of Havelock wishes to contribute to the funding of the Barrie Memorial Hospital in Ormstown;

THEREFORE, it is moved by Chelsea Sutton

Seconded by Gregg Edwards

And unanimously resolved by the councillors present;

TO AUTHORIZE the General Director and Clerk-Treasurer to remit a financial contribution in the amount of \$500 to the Women’s Auxiliary of the Barrie Memorial Hospital foundation.

THAT this expense be charged to budget item 02-701-90-972.

ADOPTED

13. AFFAIRES DIVERSES / MISCELLANEOUS BUSINESS

La Conseillère Vivianne Bleau fait mention que la journée d’échange de plantes qui a eu lieu le samedi 6 juin dernier a été un succès et remercie la Mairesse pour l’organisation et son dévouement. Cette journée a été d’une grande réussite.

Mme Lavallée remercie les bénévoles et les participants sans qui la journée n’aurait pu avoir lieu.

Councillor Vivianne Bleau mentioned that the plant exchange event held on Saturday, June 6, was a success, and thanks the Mayor for the organization and her dedication.

Ms. Lavallée thanks the volunteers and participants, without whom the event could not have taken place.

PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD

Les citoyens présents sont invités à poser leur question. / Citizens present are invited to ask their questions.

2026-07-146

14. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Chelsea Sutton

Et résolu à l’unanimité des conseillers;

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE

14. CLOSURE OF THE MEETING

It is moved by Chelsea Sutton

And unanimously resolved by the councillors;

That the meeting be adjourned.

ADOPTED

Hélène Lavallée
Mairesse / Mayor

Francine Crête
Directrice générale et greffière
trésorière
General Director and Clerk-Treasurer

Je, Hélène Lavallée, mairesse de la Municipalité du Canton de Havelock, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**En cas de contradiction entre la version française et la version anglaise du présent document, la version française prévaut. In the event of contradiction between the French and English version of this document, the French version prevails **